

Daniel Lang est responsable de la gestion des produits à la Banque Migros.

LES CONSEILS DE LA BANQUE MIGROS

Rentes: moins 38%

On entend constamment que les rentes des caisses de pension s'atrophient. Ce fléchissement est-il grave? Pouvez-vous me l'expliquer?

Vous sollicitez de ma part une réponse qui ne va pas vous mettre en joie. Il s'agit en l'occurrence de sommes substantielles. Une analyse précise s'impose donc.

Comme point de départ, prenons l'année 2002. Dans notre exemple, à l'époque, un employé touchant un revenu annuel de 100 000 francs pouvait escompter une rente de vieillesse annuelle de 67 500 francs.

Deux paramètres doivent être pris en compte dans les calculs. Antérieurement, le taux d'intérêt minimal de 4% permettait un doublement des avoirs versés dans un laps de temps de 18 ans. Par ailleurs, le taux de conversion de 7,2% garantissait au rentier qu'il toucherait une rente annuelle de 7200 francs par tranche de 100 000 francs épargnée.

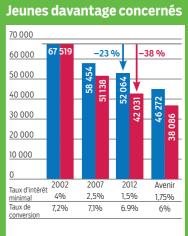
Depuis lors, ces deux variables se sont peu à peu effondrées. Sur le graphique, on voit clairement les conséquences de cette chute. Il est particulièrement frappant de constater que le recul pénalise davantage les jeunes travailleurs. Dans notre exemple, en 2012, une personne âgée de 35 ans ne touchera plus qu'une rente de 42 000 francs. Soit une perte de 38% en l'espace de dix ans! Pour une personne de 55 ans, la rente se monte à 52 000 francs, soit un déficit de 23%.

Se prémunir contre les pertes

Un calcul fâcheux. Tout de même, la plus grande partie de ce tassement est déjà réalisée. Le taux d'intérêt minimal augmentera de 1,5% à 1,75% début 2014.

N'empêche, avec un tel chiffre, il faut toujours 40 années pleines de cotisation pour obtenir un doublement de ses avoirs. Par ailleurs, d'autres baisses du taux de conversion sont prévues: de 6,8% à 6,0% si le Conseil fédéral adopte le projet «Prévoyance vieillesse 2020». Il est possible de voir sur le graphique de quelle manière celui-ci influencera les rentes. La future baisse des prestations sera relativement limitée pour les jeunes travailleurs.

Quelles déductions faut-il tirer de ces considérations? Un sondage réalisé par Swiss Re se révèle riche d'enseignements: 42% des interviewés veulent compenser les rentes à la baisse par une épargne personnelle plus élevée. Seuls 17% entendent dépenser moins au moment de la retraite et à peine 14% songent



- Rente annuelle pour une personne de 55 ans
- Rente annuelle pour une personne de 35 ans

Rente prévisible versée par la caisse de pension à un travailleur de 35 ans (respectivement 55 ans), sur la base d'un revenu de 100 000 francs, en fonction de l'année où intervient l'évaluation.

à travailler plus longtemps. L'Etat encourage la prévoyance individuelle (3º pilier) grâce à de généreux abattements fiscaux.

Pour sa part, sur les comptes de prévoyance, la Banque Migros offre un des intérêts les plus élevés: 1,6%. Il existe par conséquent des moyens d'endiguer le recul des rentes.



